

Partenariat pour un gouvernement ouvert

Le plan d'action de l'Assemblée nationale



20
21

Depuis 2015, l'Assemblée nationale s'est résolument engagée dans le projet de partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) initié par la France et 77 autres pays. Cet engagement s'est traduit par l'adoption de deux plans successifs, un premier plan, mis en œuvre en 2015, sous l'égide du Président Claude Bartolone et un deuxième plan préparé par les groupes de travail mis en place par le Président François de Rugy au début de la législature.

Les nouvelles technologies doivent devenir un outil au service des citoyens : un outil pour mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de nos institutions, l'importance du débat politique et le rôle de l'institution parlementaire, un outil pour placer celle-ci sous le regard direct et attentif de nos concitoyens, un moyen, supplémentaire, pour tout un chacun de se faire entendre et de relayer ses attentes auprès de ses représentants.

Chacun s'accorde sur le fait que le partage et la diffusion de l'information contribuent à la transparence indispensable à la légitimité de l'action publique. L'ouverture des données, l'accessibilité du site internet et la participation des citoyens ont été mises en œuvre dans le cadre des deux premiers plans. Ainsi, aujourd'hui, l'essentiel des données relatives aux députés et au travail parlementaire sont en *open data* et les règles de gestion financière et les données budgétaires sont publiés sur le site de l'Assemblée nationale. De même, les consultations des citoyens se sont multipliées.

Ce bilan positif nous conduit à poursuivre dans cette voie. Ce troisième plan s'inscrit donc dans le prolongement des deux précédents dont il approfondit les principaux objectifs en poursuivant trois orientations majeures :

- faciliter l'accès aux données publiées en *open data* pour en permettre une exploitation élargie au grand public ;
- approfondir la démarche de transparence en poursuivant la mise à disposition des informations relatives à l'activité parlementaire ;
- rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens.

Le Président de l'Assemblée nationale

Richard Ferrand

1. Améliorer l'accès aux données publiées en open data pour en faciliter l'exploitation par le grand public

Enjeux

L'essentiel des données législatives, compte tenu de leur format, pouvant être publiées en *open data*, la priorité va désormais porter sur la facilitation de leur utilisation (amélioration de la présentation, de l'organisation, de l'explication et du chemin d'accès à ces données) pour répondre aux demandes des différents publics qui ne se limitent pas aux spécialistes de la gestion et de l'exploitation des données.

Bilan

Le premier plan avait initié, en 2015, la publication en *open data* des principales données relatives à l'activité parlementaire, publication qui a été poursuivie dans le cadre du deuxième plan.

Sont accessibles les principales données relatives aux travaux parlementaires ainsi qu'au mandat de député pour la législature actuelle et la précédente c'est-à-dire toutes les données relatives au mandat, les débats en séance publique, les amendements, les votes, les questions et la tenue des réunions.

Engagements

En réponse aux demandes des utilisateurs, cette démarche a été entamée par la mise à disposition de fichiers fractionnés qui sont d'un téléchargement et d'une utilisation plus faciles. Elle devrait se poursuivre par la labellisation poussée des données quand elle est nécessaire à leur compréhension.

Elle suppose également de franchir une étape supplémentaire si l'on veut toucher un public plus large que les seuls spécialistes, en apportant une assistance aux utilisateurs en réponse à leurs demandes.

Un préalable serait l'évaluation de la qualité de la mise en *open data* déjà opérée, qui pourrait conduire à l'identification de nouveaux besoins.

Engagements du troisième plan

- évaluation de la qualité de la mise en *open data*
- amélioration du traitement et de l'indexation des données
- plate-forme de réponse aux demandes des utilisateurs
- accélération de la fréquence de mise en ligne de certaines données comme les amendements et leur sort

2. Poursuivre la démarche de transparence

Enjeux

Le niveau de défiance exprimée par les citoyens vis-à-vis du politique, des institutions et particulièrement du Parlement s'explique en partie par la méconnaissance de son rôle et de son fonctionnement. Elle va de pair avec une exigence « de rendre compte » toujours renouvelée à l'égard des élus.

Répondre à cette forte demande de transparence vis-à-vis de l'institution parlementaire, exprimée par les citoyens, suppose de poursuivre l'évolution engagée en termes d'informations rendues publiques mais aussi celle engagée en termes mêmes de recueil et de publication de ces données.

Bilan

Depuis la loi sur la transparence de la vie publique qui a décidé de la publication en données ouvertes sur le site de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) des déclarations d'intérêts et d'activités des députés, des évolutions importantes ont eu lieu au fil des deux dernières législatures pour répondre à la même exigence de transparence.

Depuis 2019, le **registre des déports** recense les cas dans lesquels des députés ont estimé devoir ne pas participer à certains travaux de l'Assemblée en raison d'une situation de conflit d'intérêts. Ce registre est public et accessible à tous sur le site internet de l'Assemblée nationale. Il en va de même pour la **liste des dons, avantages, invitations et voyages** qui auraient été reçus par des députés. Un statut d'**observateur qualifié** a été défini par le Bureau en juin 2018. Il a également été décidé d'indiquer dans les rapports parlementaires **l'inscription sur le registre de la HATVP des représentants d'intérêts** reçus.

En parallèle, et en application des plans précédents, l'Assemblée nationale a rendu publics des **documents de gestion** comme le règlement budgétaire, comptable et financier, le règlement de la caisse de retraite des députés, les données relatives au budget de l'Assemblée nationale, ainsi que les relevés de conclusions du Bureau de l'Assemblée nationale, de la Conférence des présidents et des réunions de questure. Il en va de même de la liste exhaustive des **collaborateurs des députés**.

Enfin, il est important de noter que même pendant les confinements liés à la pandémie, l'Assemblée nationale non seulement a continué d'exercer son rôle constitutionnel mais a travaillé de façon transparente grâce aux dispositifs de retransmission en direct de ses réunions, même tenues à distance.

Engagements

De nombreuses données relatives au travail parlementaire sont aujourd'hui accessibles sur le site de l'Assemblée nationale.

Elles seront complétées par la publication en *open data* de la liste des personnes entendues par les commissions, les délégations, les missions d'information ou les commissions d'enquête. Ces données sont déjà publiques puisqu'elles figurent dans les convocations, dans les comptes rendus des commissions ou en annexe des rapports, mais ne sont pas

exploitables directement. Leur mise en *open data*, qui était un engagement du plan précédent, constituera une étape supplémentaire dans la transparence en les rendant exploitables pour un organe, sur une année ou une législature.

Enfin, la transparence s'entend aussi des méthodes de recueil et de publication des données. C'est pourquoi la publication des codes sources des applications qui ne sont pas sous licence commerciale sera poursuivie.

Engagements du troisième plan

- poursuite de la publication systématique des codes sources pour les applications qui ne sont pas sous licence commerciale
- publication en *open data* de la liste des personnes entendues par les commissions ou par les missions d'information
- identification de nouvelles données de gestion donnant lieu à publication

3. Rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens

Enjeux

En appui à la mise en *open data* de jeux de données et à la poursuite de l'objectif de transparence, le développement d'outils permettant une communication adaptée et efficace en direction des citoyens en général, tout en apportant une réponse aux besoins d'information des publics spécifiques, ainsi que le recours aux dispositifs permettant de donner la parole aux citoyens dans le cadre du travail législatif et de contrôle, sont devenus indispensables.

Bilan

La politique de communication de l'Assemblée a désormais une importante dimension digitale.

La séance publique et les réunions des commissions sont toutes, par principe, diffusées en direct sur le portail vidéo et indexées afin de retrouver facilement une intervention. Archivées, ces séances ou réunions sont ensuite remises en ligne à la demande.

Le site de l'Assemblée, reconfiguré dans son ergonomie, propose désormais des contenus pédagogiques sous forme de vignettes, *motion design*, infographies pour expliquer les procédures ou synthétiser dans un langage accessible les éléments clés de certains textes en discussion.

Présente sur différents réseaux sociaux (Facebook, twitter, instagram et Linked In) l'Assemblée y publie, dans une rédaction et des formats adaptés, des messages ou des flux en direct pour relayer son activité sur la toile au-delà du site internet.

La dimension participative de cette communication se retrouve au travers des consultations citoyennes régulièrement organisées grâce à une plate-forme en ligne qui en facilite l'usage. Cette possibilité a été ouverte à tous les organes de l'Assemblée, à raison de deux consultations par an et par organe. Onze consultations ont été organisées depuis 2017, trois d'entre elles ont dépassé les 5 000 participants (le changement d'heure, l'usage du cannabis, les moyens des forces de sécurité). L'intégralité des réponses anonymisées sont publiées sur la plateforme *open data* de l'Assemblée nationale dans un format ouvert et librement réutilisable. Très récemment, la question de l'identification des ressorts de l'abstention et des moyens d'y remédier vient de donner lieu à une consultation qui éclairera les travaux menés par la mission d'information créée sur ce sujet.

La présence physique des citoyens au Palais Bourbon n'est pas pour autant négligée puisqu'une plate-forme modernisée permet une inscription aisée du public qui souhaite venir assister aux séances publiques.

Engagements :

Toucher un public plus large et répondre aux besoins d'information de publics spécifiques

Il s'agit d'abord de répondre aux souhaits d'information de tous les publics en fonction de leurs besoins et de mieux faire connaître le rôle des députés et le travail parlementaire dans toutes ses dimensions : travail législatif et activités de contrôle.

Engagements du troisième plan

- diversification des supports de diffusion des activités parlementaires et mise en valeur nouvelle d'informations déjà diffusées
- création d'un site junior et recherche de modes de diffusion adaptés au public jeune
- mise en conformité du site avec les besoins des personnes en situation de handicap
- mise en place de visites guidées virtuelles avec temps de questions et réponses
- rénovation des conditions d'accueil du public grâce au projet d'aménagement d'un nouvel espace d'accueil et d'information

Perfectionner les consultations citoyennes pour éclairer le travail parlementaire

Permettre aux citoyens d'être entendus directement sur certains sujets est une dimension à part entière du débat démocratique. La pratique est désormais acquise, son usage a été étendu et les outils techniques sont en place. Il convient de perfectionner l'usage de ces outils par les organes de l'Assemblée.

Engagement du troisième plan

- perfectionner les consultations citoyennes en ligne pour éclairer le travail parlementaire et inscrire dans le débat public les avis des citoyens

Mettre à disposition de tous des informations utiles au travail parlementaire

La cellule Leximpact spécialisée en gestion sécurisée et en analyse de données, élabore des simulateurs de l'impact d'amendements portant sur le budget de l'État ou sur les finances sociales à destination des députés et de leurs collaborateurs. Les simulateurs ont aussi une interface accessible à tous les citoyens qui permet d'obtenir des évaluations sur des cas types et présentent de façon claire et transparente les données qui s'y rapportent.

Ces développements ont nécessité l'utilisation de bases de données exhaustives dont l'accès a été ouvert pour la première fois à l'Assemblée nationale. La poursuite de la mise à disposition, de façon sécurisée, de données qui étaient jusqu'ici non fournies à la représentation nationale est un objectif du nouveau plan.

La mise à disposition d'informations pertinentes et facilement lisibles guide également le projet de tableau de bord de données par circonscription électorale dit CircoData. Ce tableau de bord sera accessible à tous.

Engagement du troisième plan

- développer l'accès de l'assemblée nationale aux jeux de données indispensables à l'élaboration d'outils supports du travail parlementaire, de façon sécurisée quand cela est nécessaire, et rendre ses outils accessibles au citoyen
- mettre à disposition de tous des informations et des données dans une présentation claire et accessible comme cela a été entamé avec le projet CircoData